

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON DE LIEVIN

COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N° 9

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT.

Absents excusés : Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION, Pascale FONTAINE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Subvention du séjour au ski en 2025 - Ecole primaire Jean Macé : Séjour à La Bréole – Du 07 mars au 15 mars 2025

L'intérêt d'une classe de neige, comme de toute classe de découverte est de faire la classe dans un milieu différent pour développer un thème précis par le biais d'activités nouvelles et propices à l'éveil « Tout ce qui se voit, s'entend, se sent, se touche, tout ce qui se vit est prétexte à la quête du savoir ». Ce séjour à la montagne est un moyen pour l'élève d'apprendre ce qu'est la vie en collectivité en s'éloignant, peut-être pour la première fois, du foyer familial. Voyager ensemble, prendre ses repas avec les autres, dormir dans la même chambre, partager les mêmes activités, s'entraider, s'encourager sont autant d'expériences nouvelles propres à développer la cohésion du groupe, l'autonomisation et la responsabilisation des enfants.

Ces expériences formatrices apporteront sans nul doute aux élèves une pierre indispensable à leur construction de futur citoyen responsable, tolérant et altruiste.

Les divers apprentissages se mêlent au plaisir du jeu, de la découverte et du sport, indissociables de toute classe de découverte. De ce fait leur mise en place s'en trouve favorisée et facilitée.

La classe de neige est un levier pédagogique qui est une porte ouverte à la pluridisciplinarité où l'élève se retrouve in facto acteur de ses propres apprentissages.

Le séjour comprend :

- Hébergement et nourriture
- Mise à disposition des moniteurs de ski E.S.F
- Remontées mécaniques
- Mise à disposition d'un animateur pour l'encadrement des sorties et l'animation des soirées.
- Location du matériel

Le logement :

L'hébergement des élèves se fait en chambres de 2 à 5 lits. Les draps sont fournis.

Chambre individuelle accordée à chaque enseignant.

Restauration :

Les repas mettent en avant les produits du terroir et de saisons. Les horaires des repas sont fixés en fonction des impératifs des activités et excursions et prévus en début de séjour.

Animation :

En marge des activités proposées sur notre planning, la Bréole met à disposition ses infrastructures (bibliothèque, télévision, jeux d'intérieur, tennis...) Diverses soirées ludiques et pédagogiques peuvent être proposées : soirée dansante, découvertes sur l'Ubaye et la région, films...

L'équipe :

Le séjour comprend 36 élèves encadrés par un enseignant et 3 accompagnateurs (M.TAVERNIER, M.LUCZAK et Benjamin NONNI).

L'organisation :

Le prix demandé aux familles vimyennes et farbusiennes est de 450 euros pour un enfant et 550 euros pour un enfant extérieur.

BUDGET PREVISIONNEL

Effectif : 36 élèves, 1 enseignant, et 3 accompagnateurs dont 1 agent communal

Sur les 36 élèves 28 sont Vimyennes, 4 sont Farbusiennes et 4 extérieurs.

DEPENSES		RECETTES	
PRIX DU SEJOUR 923€/enfant		Participation des familles de vimy et de Farbus	14 400 €
• Hébergement+activités :	23400 €	Participation des familles extérieures	2200 €
• Transport	8017€	Caisse des écoles	972 €
• Frais de dossier	55 €	Participation communale Vimy	13 756 €
• Frais divers	500 €	Participation communale Farbus	1900 €
Rémunération de l'agent communal (salaire+heures supplémentaires)	1256 €		
Total	33 228 €	Total	33 228 €

La commission bien-être de l'enfant réunie le 23 janvier 2025 a émis un avis favorable

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- de valider le projet dans son ensemble
- d'autoriser le maire à mettre un agent communal à disposition lors de ce séjour
- d'accorder à l'école Jean Macé une subvention de 13 756€

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,

Christian SPRIMONT